

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix –Travail –Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE BOT-MAKAK

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

BOT-MAKAK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE FOR
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
PUBLIC PROCUREMENT

COMMUNIQUE

N° 19/C/C-BOT-MAKAK/SG/SIGAM DU 28 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N° 002/DCE/C-BOT MAKAK/SG/STADL/2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 07399-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/ASH DU 13 NOVEMBRE 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION / RECONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART EFFONDRES ET LA REHABILITATION DE CERTAINS TRONCONS DE ROUTE DANS LA COMMUNE DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE

(FINANCEMENT : BIP - MINTP, EXERCICE 2026)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT MAKAK COMMUNIQUE :

PAR DECISION MUNICIPALE N° 19/DM/C-BOT-MAKAK/SG DU 28 Novembre 2025, l'Entreprise ci-après a été retenue pour la réalisation du projet :

Désignation du projet	Entreprise	Montant (TTC) FCFA	Délai d'exécution
Réhabilitation d'un pont effondré de 12ml avec aménagement des accès sur 02 km et le remplacement de 04 buses affaissées par des dalots sur la route communale Inter Autoroute A1 (Mandoga) - Mintaba - Bissombe - Pan Makak (Inter Autoroute A1) (16,71km), ainsi que le traitement de 09 points potentiels de rupture (bourbiers) sur chaussée à Bot-Makak	MARTEAU SERVICES SARL BP : 33192 Yaoundé ; Tél : 699 99 08 55	299 999 992	Six (06) mois

Le Directeur de l'Entreprise attributaire ci-dessus est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service Technique de l'Aménagement et du Développement Local de la Mairie de Bot-Makak, pour recevoir notification de la Décision Municipale d'attribution et pour l'établissement du Marché y afférent.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu d'attribution de mainlevée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus, lesquels sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il ait lieu à réclamation.

Fait à BOT MAKAK, le 28 Novembre 2025
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK
(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS :

- ARMP-CENTRE POUR PUBLICATION ;
- DD / MINTP / NK ;
- DD / MINMAP / NK ;
- SG / CBM ;
- CHEF - STADL (Chef Service Marché) / CBM ;
- ENTREPRISE ;
- DOSSIER ;
- AFFICHAGE.



Alain Nemb Jean Pascal
et Comptabilité